

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi dix-sept juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

10 Juin 2022

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	15	1	16

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme COUPEY Sylvie, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme MARTIN Nathalie, Mme PELLETIER Séverine, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr DOGMAZ Hasan, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr CHATELAIN Jackie donne pouvoir à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mr DOGMAZ Hasan

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou, Mr Romain LAUTIER

Le absents sont excusés

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 002-250204120-20220617-17062022_05-DE

**Installation au Comité Syndical du S.I.T.U.S d'un délégué titulaire
représentant la commune de Ciry-Salsogne conformément aux statuts du
Syndicat (mixte) Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais.**

**Rapport
N°5**

Suite à la démission de sept conseillers municipaux du Conseil Municipal de la Mairie de Ciry-Salsogne en date du 20 décembre 2021, cette dite communes a élu en date du 19 avril 2022, conformément à l'article 8 des statuts du SITUS, son représentant suppléant au comité syndical.

Il s'agit de Madame Séverine BERGÉ qui est donc membre suppléante représentant la commune de Ciry-Salsogne au sein du Comité Syndical du SITUS.

Aussi, ce jour, il est procédé à son installation au sein du Comité Syndical du SITUS.

DELIBERATION

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat (mixte) Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS), le comité syndical accepte l'installation comme déléguée suppléante au SITUS pour représenter la commune de Ciry-Salsogne au sein du Comité Syndical du SITUS, Madame Séverine BERGÉ.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 20 juin 2022
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND



République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 avril 2022

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 13/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf avril à 19H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Dominique KANIEWSKI, Maire

Présents : 13

Votants: 14

Ont donné pouvoir :

1

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Angélique DRUART, Stéphanie JEROME, Jean-Paul Alain JOLLY, Vicente JORGE, Dominique KANIEWSKI, Patrick POINCELET, Marc POIRIER, Isabelle PREVOTEAUX

Représentés: Pierre BEREZOWSKI par Jean-Paul Alain JOLLY

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Christiane CAMACHO

Objet de la délibération : ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SITUS - DE_2022_013

Le Maire rappelle que suite aux démissions de sept conseillers municipaux en date du 20 décembre 2021 et aux élections municipales partielles complémentaires du 20 mars 2022, il convient de nommer un délégué suppléant au Situs en remplacement du délégué suppléant démissionnaire.

Madame Séverine BERGÉ propose sa candidature.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Mme Séverine BERGÉ pour le poste de représentant suppléant de la Commune de Ciry Salsogne au SITUS.

Pour copie conforme,

Le Maire

D. KANIEWSKI



RF Préfecture de l' AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2022 002-210201828-20220419-DE 2022 013-DE